



Camp de jour 2010

Code de vie des enfants



Absences et retards

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de communiquer avec nous **le plus tôt possible** au (450) 534-1605, en indiquant le nom de l'enfant ainsi que la durée de l'absence. Si vous souhaitez inscrire votre enfant au service de garde pour le soir même, veuillez nous le signaler avant 13h00.

Si votre enfant doit quitter le camp de jour en dehors des heures prévues, veuillez en aviser l'animateur (trice) et la coordonnatrice.

Responsabilités d'ordre général de l'enfant

- ✧ Je dois être poli, honnête et sociale, franc et **respectueux** à l'égard de mes camarades et du personnel du camp de jour de Bromont.
- ✧ ➔ **Respectueux, en tout temps, je resterai** ☺
- ✧ Je respecte les autres et je ne dérange pas mon groupe. En tout temps, je suis fidèle aux consignes données par mon animateur (trice) ou par tout autre adulte qui s'occupe de moi.
- ✧ ➔ **Je comprends que les consignes permettent au groupe de bien fonctionner** ☺
- ✧ Je prends soins des locaux, des livres, du matériel mis à ma disposition et de mon environnement.
- ✧ ➔ **Mon environnement, c'est une priorité** ☺
- ✧ Dans mes conversations, j'aurai à cœur mon **langage** pour qu'il soit correct, sans jurons ni termes inconvenants.
- ✧ ➔ **Mon langage, je soignerai** ☺
- ✧ J'évite la violence verbale et la violence physique.
- ✧ ➔ **La violence, jamais je n'utiliserai** ☺
- ✧ Je laisse à la maison mon baladeur, mon appareil de radio portatif, mes jeux électroniques, allumettes, pétards ou tout objet dangereux.
- ✧ ➔ **Au camp, il y a déjà tout ce qu'il faut pour s'amuser** ☺
- ✧ Je laisse à la maison tous bijoux dangereux (boucles d'oreilles pendantes, bagues, montre, etc.). L'animateur ne sera pas responsable de perte ou de bris d'objets personnels.
- ✧ ➔ **Pour ne pas perdre mes choses précieuses, il est logique de ne pas les amener** ☺
- ✧ Le SLCVC n'est aucunement responsable des objets perdus ou oubliés.

Conséquences

Les enfants qui dérogent aux articles du présent code de vie sont passibles de sanctions. Les étapes suivantes seront appliquées rigoureusement pour assurer le bon développement du camp.

Processus de résolution de problème

1) Avertissements verbaux :

- ✧ Un premier avertissement sera fait verbalement à l'enfant par son animateur (trice). Advenant qu'un deuxième avertissement soit nécessaire, la coordonnatrice en sera informée.

2) Rencontre :

- ✧ Si la situation persiste, la coordonnatrice rencontrera l'enfant afin d'essayer de trouver une solution au problème.

3) Avertissement écrit :

- ✧ Si la solution ne semble pas fonctionner, la coordonnatrice rencontrera l'enfant et ses parents. Un avertissement écrit sera aussi remis aux parents avec la description du problème et les mesures prises préalablement.

4) Suspension :

- ✧ Si aucune des étapes mentionnées ci-haut *ne portent fruit*, la conséquence peut entraîner une suspension d'une ou de plusieurs journées. Les parents sont alors informés par téléphone durant la journée.

5) Renvoi :

- ✧ La Ville de Bromont se donne le droit de mettre fin au contrat de service du programme camp de jour à l'enfant dont la conduite rend impossible le prolongement de sa fréquentation à ce camp compte tenu des obligations d'encadrement de l'ensemble des enfants. La Ville de Bromont peut également mettre fin au contrat de l'enfant qui ne se conforme pas aux exigences qui lui sont explicitement faites comme conditions de retour après suspension. Un remboursement des semaines restantes est alors possible.

Communication

Pour toute communication concernant votre enfant ou le camp de jour, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice au (450) 534-1605 lors de la période de camp (28 juin au 13 août)

Allergies

Compte tenu du grand nombre d'enfants ayant des allergies alimentaires, nous vous demandons d'éviter de placer dans les boîtes à lunch des produits contenant des noix.

Matériel

L'enfant se doit d'avoir en sa possession en tout temps

- | | | |
|--|---------------------------------|------------------------|
| ✧ Lunch | ✧ Collations | ✧ Bouteille d'eau |
| ✧ Tenue sportive | ✧ Maillot et serviette de plage | ✧ Chapeau ou casquette |
| ✧ Bon souliers (pas de sandales ni de Crocs) | ✧ Crème solaire | ✧ Chasse moustique |

**Le respect de soi, des autres et de l'environnement,
une règle de vie !**

Formulaire 2

Attestation

Après avoir lu le code de vie, j'atteste avoir compris les étapes du processus de résolution de problèmes en vigueur et j'appuierai l'équipe d'animation pour son application.

 Initialiser

J'autorise la Ville de Bromont à prendre et utiliser des photographies à des fins publicitaires sur lesquelles apparaissent mon (mes) enfant(s). Tout le matériel demeure la propriété de la Ville.

 Initialiser

Je reconnais qu'en cas d'urgence, le consentement aux soins médicaux n'est pas nécessaire si la vie de mon (mes) enfant (s) est en danger ou son intégrité menacée. J'autorise donc le personnel du camp de jour à prodiguer à mon enfant tous les soins infirmiers nécessaires et je l'autorise également à transporter mon enfant par ambulance ou autrement dans un établissement hospitalier ou de santé communautaire. Ceci inclut l'administration de l'épipen ou de médicaments.

 Initialiser

Je m'engage à payer les frais du service d'accueil lors de l'arrivée au camp de jour avant 9h00 et lors du départ après 16h15.

 Initialiser

Signature du parent _____

Date : _____